



3^{ÈME} ÉDITION

PRIX DAUPHINE POUR L'ART CONTEMPORAIN



APPEL À
CANDIDATURE

DATE LIMITE
D'ENVOI DES
DOSSIERS 17
JAN 2016

BINÔME JEUNES CURATEUR / ARTISTE
PROPOSEZ UN PROJET D'EXPOSITION SUR LE THÈME

“TANDEM”



PRIX DAUPHINE POUR L'ART CONTEMPORAIN

> Troisième édition du Prix Dauphine pour l'art contemporain

L'Université Paris-Dauphine est un établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans les sciences de l'organisation et de la décision depuis 1968.

Soutenu par l'Université, le Prix Dauphine pour l'art contemporain est une initiative étudiante qui a été créée en 2014 pour promouvoir le travail créatif des étudiants en école d'art et des jeunes artistes de moins de 30 ans. Il est organisé dans le cadre des Dauphine Art Days qui constituent un événement culturel et artistique majeur au sein de l'Université Paris-Dauphine. Les deux premières éditions autour des thématiques « La frontière » puis « Métamorphose » ont rencontré une grande adhésion des artistes participants comme du public.

Cette année, le Prix adopte une nouvelle formule qui, en plus de l'artiste, met à l'honneur un autre acteur du monde de l'art contemporain, le curateur. Le Prix Dauphine pour l'art contemporain s'adresse cette année à des binômes jeune curateur/jeune artiste. Il entend ainsi valoriser corrélativement et également les postures d'artiste et de curateur ainsi que les liens qui les unissent.

La proposition est la suivante : demander à un binôme de se réunir autour d'une proposition d'exposition originale qui fera l'objet d'une sélection par un jury d'experts du monde de l'art, composé notamment de Martin Kiefer, Responsable du secteur art contemporain au musée du Louvre et Jérémy Chabaud, Président de l'association Jeune Création.

> Tandem, la thématique 2016

Le Prix Dauphine pour l'art contemporain souhaite se pencher sur ce qui fait son essence nouvelle : la rencontre. Rencontre entre un créateur et un médiateur, entre l'artiste et son public, mais aussi entre l'idée et son médium, l'œuvre d'art est finalement un point d'intersection dans laquelle ceux qui la font, l'admirent et la composent entrent en contact. Entre tension, jonction et interférence, la notion de « Tandem » ouvre sur un imaginaire aux multiples interprétations et apparaît comme le point d'orgue de la création contemporaine.

> Les prix

Les cinq binômes sélectionnés par le jury exposeront leur projet au sein de l'Université Paris-Dauphine. À l'issue de cette exposition, le jury et le public désigneront chacun un binôme lauréat. Le prix du jury sera doté de 2000 € et le prix du public de 1000 €. De plus, les deux binômes lauréats exposeront en juin 2016 au sein de la galerie du CROUS, offrant 160 m² de lieu d'exposition au cœur du 6^{ème} arrondissement de Paris.

> Le cahier des charges

Le Prix Dauphine pour l'art contemporain s'adresse à tous les curateurs et artistes plasticiens de moins de 30 ans, étudiants ou jeunes professionnels, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.)

Les binômes candidats devront présenter un projet d'exposition original et mentionnant son propos et les visuels légendés des œuvres présentées. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidats.

Les propositions devront répondre aux contraintes d'espace inhérentes au lieu d'exposition. Chaque candidat pourra exploiter une surface d'environ 30 m².

Des informations supplémentaires (notamment des plans) concernant l'espace d'exposition seront communiquées sur le site internet fin novembre, début décembre (www.dauphineartcontemporain.com)

Concernant la scénographie du projet d'exposition :

- Si un parti pris du projet est donné à la scénographie, une esquisse de celle-ci sera appréciée. Cependant, pour des raisons de sécurité liées à l'investissement d'un espace public universitaire, l'équipe du prix pourra être amenée à modifier cette proposition.
- Si la scénographie ne présente pas un caractère important dans le projet, celle-ci pourra être définie avec les membres de l'équipe du prix après sélection des candidats. Les oeuvres ne doivent pas dépasser 1,80 mètre de hauteur.

Les œuvres présentées peuvent être des œuvres déjà existantes ou spécialement créées pour le Prix Dauphine pour l'art contemporain. En revanche, le projet d'exposition ne devra avoir fait l'objet d'aucune présentation antérieure.

Les binômes se chargeront d'acheminer les œuvres et de les installer fidèlement au projet de scénographie et d'exposition présenté au sein de l'Université Paris-Dauphine, le week-end précédant la semaine d'exposition qui se déroulera du **Lundi 21 au Vendredi 25 mars 2016**. Ils s'engagent à être présents lors de la remise des prix qui aura lieu durant cette même semaine. De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition.

Les lauréats s'engagent à prendre en charge le transport de leurs œuvres et l'installation de l'exposition au sein de la Galerie d'art du CROUS de Paris.

> **Dossier de participation**

Pour participer, les candidats devront déposer un dossier de participation qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

- une **fiche d'inscription** dûment complétée
- un **curriculum vitae** de chaque membre du binôme
- pour les collectifs, une courte **présentation de l'entité** et la communication d'une adresse mail commune ou la précision d'un membre référent à qui s'adresser
- la **note d'intention du projet d'exposition** accompagnée des visuels des œuvres et de tout document (croquis, image, plan de scénographie...) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et l'appréciation de son projet
- les **mentions légales**

Ce dossier devra se présenter sous la forme d'un document (en couleur), saisi informatiquement, au format A4, 15 pages maximum au format PDF. Les dossiers des candidats devront être retournés au plus tard par e-mail le Dimanche 17 janvier 2016 à l'adresse suivante : **prixdauphineac@gmail.com**

> **Calendrier**

- Dimanche 17 janvier 2016 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- courant février 2016 : annonce des 5 binômes sélectionnés
- Vendredi 18 et Samedi 19 mars 2016 : livraison impérative des œuvres définitives à l'Université Paris-Dauphine pour le montage de l'exposition
- du Lundi 21 au Vendredi 25 mars 2016 : exposition à l'Université Paris-Dauphine et annonce des lauréats lors du vernissage, un soir de la semaine (date de la soirée confirmée ultérieurement)
- courant juin 2016 : exposition des lauréats à la Galerie d'art du CROUS, rue des Beaux-Arts à Paris

> **Informations complémentaires**

prixdauphineac@gmail.com

www.dauphineartcontemporain.com

I. Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Photo

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Numéro de téléphone mobile :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Votre parcours

Établissement	Diplôme	Spécialisation	Période d'études

Vous avez une formation autodidacte ? Expliquez-nous votre parcours.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Photo

Code postal :

Ville :

Pays :

Mail :

Numéro de téléphone mobile :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Votre parcours

Établissement	Diplôme	Spécialisation	Période d'études

Vous avez une formation autodidacte ? Expliquez-nous votre parcours.

II. Note d'intention

Présentez votre projet d'exposition et expliquez son lien avec la thématique « Tandem » :

III. Droits et Garanties

Les candidats et artistes sélectionnés déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'art contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice des Dauphine Art Days contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'œuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette œuvre.

IV. Autorisation d'exploitation

Les noms et photographies des artistes dont les œuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication des Dauphine Art Days. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'Art contemporain, l'artiste autorise son exposition à l'Université Paris-Dauphine et la Galerie d'art du CROUS de Paris.

Il cède, par ailleurs, les droits photographiques sur son œuvre dans le cadre de l'exposition et de la communication autour de la manifestation des Dauphine Art Days.

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days s'engage à ne recourir à aucune distribution, circulation ou affichage de supports promotionnels autour des participants et de leur œuvre en dehors de la production et du déroulement des Dauphine Art Days, du Prix Dauphine pour l'art contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

V. Annulation et modification

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines œuvres exposées en vue du respect des normes de sécurité inhérentes à l'Université Paris-Dauphine.

VI. Dégradation

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des œuvres.

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes III, IV, V et VI.

Date :

Signature :